## N° 2011-053

# VILLE DE BRIANÇON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **vendredi 25 février 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.** 

	CONVOCATION		
Ī	Date	18/02/2011	
	Affichage	18/02/2011	

Etaient Présents: POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

	NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En Exercice	Présents	Procurations et Absents		
33	25	8		

## **Etaient Représentés:**

MUSSON Pascal pouvoir à PEYTHIEU Eric MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed DAVANTURE Bruno pouvoir à CIRIO Raymond RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin

THEME: TRAVAUX 4

OBJET: CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES DE DEFENSES – DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE DE STATIONNEMENT – PARKING RESIDENCE AIGLE BLEU – (FICHES 8A & 8B)

## Absents-Excusés:

MUSSON Pascal, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard

Secrétaire de Séance: DJEFFAL Mohamed

REÇU LE

-2 MARS 2011

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

Rapporteur: Francine DAERDEN

Par délibération n° 2010-124 en date du 29 avril 2010, le Conseil Municipal a entériné le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense.

Par délibération n° 2010-126 en date du 29 avril 2010, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des aménagements de parkings afin d'améliorer l'offre de stationnement (fiche 8c).

Il est également prévu dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de développer la capacité de stationnement des véhicules (fiches 8a & 8b), par :

L'acquisition du parking souterrain de la résidence Aigle Bleu, avenue René Froger (fiche 8a du CRSD - délibération 71-09 du 11 mai 2009) pour un montant de 3 553 511 € HT.

L'aménagement dudit parking en parc de stationnement fermé et payant qui proposera notamment un package Forfait de Ski/Stationnement (fiche 8b du CRSD) pour un montant de 250 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les deux opérations présentées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de l'opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0 NE VOTE PAS: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

TRANSMIS LE 1-MARS 2011 PUBLIÉ LE 1-MARS 2011 NOTIFIÉ LE

# Economie touristique du Briançonnais

Description : Développement de la capacité de stationnement et amélioration des accès à la cité Vauban

#### Objectifs et public visés :

Les ressources foncières de Briançon sont d'autant plus rares qu'elles sont amoindries par les classements en zone à risque et par la topographie du terrain : la capacité de stationnement et l'amélioration des accès aux espaces touristiques sont à envisager.

Développement de la capacité de stationnement :

Il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil et le stationnement des véhicules, notamment à l'entrée sud de Briançon, dans la zone touristique de loisirs située au pied de la station de sports d'hiver de Serre Chevalier (270 km de pistes), zone très fréquentée et régulièrement engorgée lors des moments forts des saisons touristiques d'hiver et d'été, et à proximité également du casino.

La récente inscription de Briançon au patrimoine mondial par l'UNESCO doit conduire la ville à anticiper l'accroissement de la fréquentation et l'allongement des saisons touristiques dans le cadre d'une diversification de l'attractivité liée au patrimoine architectural et culturel. La disponibilité de parkings publics supplémentaires permettra d'assurer un stationnement dans de bonnes conditions, un développement de l'accueil touristique et de faire face à l'accroissement et à l'allongement de la fréquentation touristique du au classement UNESCO.

Cette opération contribuera à la diversification des activités économiques de Briançon et à un développement de son attractivité, renforçant ainsi son rôle de pôle économique dans la zone d'emploi.

- a et b- Acquisition puis aménagement d'un parking souterrain de 220 emplacements (éclairage, travaux de finition) permettant à l'équipement d'être mis à la disposition des usagers dans des conditions de fonctionnement conformes à la réglementation et aux contraintes de sécurité pesant sur un tel ouvrage. Situé aux abords immédiats de la gare de départ de la télécabine du Prorel et du casino de jeux, ce parc de stationnement souterrain non consommateur d'espaces- au plus près de la zone touristique de loisir, notamment dans l'objectif de proposer un produit packagé « remontées mécaniques+stationnement » (gratuité du parking pour les titulaires du ticket des remontées mécaniques). Le parking rentrera ensuite dans la délégation de services publics ( DSP) des parkings de la commune.
- c Offrir un meilleur accueil touristique en améliorant l'offre actuelle de stationnement, par un aménagement de divers secteurs, obligeant ainsi les automobilistes à une rotation plus importante dans l'occupation des places, d'une part et, d'autre part, en offrant plus de sécurité et de facilités dans des parcs en ouvrage, de manière à limiter, autant que possible, les circulations et stationnement dans la cité historique, tout en incitant à l'usage des transports collectifs.

Les secteurs concernés sont :

29



 - le parking du Champ de Mars	250 000 €
- le parking « Mail » du val Chancel	50 000 €
- le parking Jean Freund	50 000 €
- le parking Jullien	50 000 €
- le parking aménagé du Val Chancel	120 000 €
- le parking aménagé du Prorel	120 250 €

## d -Amélioration des accès à la cité Vauban :

Aménagement sur l'axe Italie-Gap, très emprunté, tant par des véhicules lourds que légers, situé en entrée d'agglomération, dans un secteur donnant directement accès à la cité Vauban et à ses fortifications, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les aménagement concerneraient la mise aux normes réglementaires actuelles du rond-point d'accès à la fois au parking du Champ de Mars et à la cité Vauban, un programme de requalification des annexes de voirie pour que les commerçants, usagers et piétons puissent se les réapproprier.

L'ensemble de ces travaux impacterait la RN 94, l'accès au Fontenil (RD 302), ainsi que les espaces publics de la ville.

#### Maître d'ouvrage : Commune de Briançon

Lieu de réalisation : Parking Aigle Bleu, le parking du Champ de Mars, le parking « Mail » du val Chancel, le parking Jean Freund , le parking Jullien, le parking aménagé du Val Chancel, le parking aménagé du Prorel, Champ de Mars.

Calendrier de réalisation : 2010 -2011

## Coût estimatif:

a - Acquisition parking souterrain : 3 553 511 € HT b - Aménagement du parking souterrain : 250 000 € HT c - Amélioration de l'offre de stationnement : 640 250 € HT d - Aménagement Champ de Mars : 410 490 € HT

Total 4 854 251 € HT

## Résultat attendu :

50 emplois locaux sauvegardés pendant plus de 2 années dans le secteur du bâtiment, d'autant plus durement touché par la crise financière que l'effet « vase communiquant » du dispositif « Scellier » (non applicable à Briançon) délocalise l'investissement locatif immobilier vers les zones éligibles.

Confortement de la fréquentation touristique de Briançon (station de ski de Serre Chevalier, casino de jeux, activités commerciales ...) par le développement de la capacité de stationnement.

#### Indicateurs d'évaluation :

- Augmentation du nombre d'heures de stationnement en silo
- Augmentation de nombre d'heures de stationnement sur les sites aménagés de surface
- Augmentation du nombre de passage aux calsses des remontées mécaniques au départ du Prorel
- Augmentation du nombre de passagers en transports en commun

## PLAN DE FINANCEMENT

Principaux postes de dépense		Taux de participation	Montant
a - Acquisition parking	Conseil Régional	15,78 %	560 700 €
souterrain	Conseil Général	33,24 %	1 181 113 €
	Commune de Briançon	50,98 %	1 811 698 €
			Total 3 553 511 €
b - Aménagement du parking souterrain	Etat (CRSD) : FNADT Conseil Régional Commune de Briançon	55 % 15 % 30 %	134 750 € 65 250 € 50 000 €
			Total 250 000 €
c - Amélioration de l'offre de stationnement	Etat (CRSD) : FNADT Conseil Régional Conseil Général Commune de Briançon	50% 17% 12% 20%	325 250 € 107 000 € 80 000 € 128 000 €
	e socialisma Armoni		Total 640 250 €
Champ de Mars	Conseil Régional Conseil Général Commune de Briançon	43% 37% 20%	175 000 € 152 000 € 83 490 € Total 410 490 €
Total HT		100 %	4 854 251 €